

**Mesure et évaluation:
Principaux concepts-fonctions et
caractéristiques de l'évaluation**

Dr Makhouradia THIAM

Enseignant-chercheur

UFR2S_UGB

Travail **individuel**, puis en **groupe**

- **C'est quoi évaluer?**
- **C'est quoi l'utilité de l'évaluation?**

Introduction

- L'évaluation ne sert pas seulement à sanctionner et à classer les apprenants, elle **contribue** aussi **au succès** de leurs études.
- C'est **encore une question d'objectifs**, en ce sens qu' une fois encore on peut constater que **tout l'enseignement** ou presque **repose** sur l'élaboration des objectifs d'apprentissage

- **Sans objectifs d'apprentissage, l'apprenant ne peut savoir ce qu'on attend de lui** en matière de connaissances, d'habiletés et d'attitudes à acquérir.
- **Sans objectifs d'apprentissage le prof ne peut évaluer et classer** les apprenants avec justesse et équité.

- **L'élaboration des épreuves** constituent une véritable **"épreuve"** car souvent comme le font bon nombre de prof, nous préparons habituellement nos sujets **en feuilletant le cours** afin d'**inventer**, un peu au hasard, **au gré** de notre fantaisie et de notre **inspiration** du moment **des questions sans trop savoir** au juste à quels domaines de la taxonomie des apprentissages ces évaluations appartiennent.

- Et pourtant **c'est très sérieux**, car c'est le **jugement** porté sur les apprenants à l'aide d'instruments d'évaluation qui **permet de prendre des décisions importantes** à leur sujet (admission, sanction, accès à certains programmes de bourses etc.)

- C'est pourquoi les professeurs et les administrateurs d'école doivent apporter **beaucoup de sérieux** à cette tâche et appuyer leurs jugements sur des **critères stables**

I. Définitions de concepts

- Du grec “dokimé” : **épreuve** et de “logos” : **science**, la **docimologie** se définit d’abord comme **l’étude systématique des examens**, en particulier des **systèmes de notations** et du **comportement des examinateurs**.

- Selon Legendre (1993) la **docimologie** est la science de la mesure et de l'évaluation en éducation et qu'elle a pour objets d'étude **l'élaboration d'instruments de mesure** et **l'interprétation des informations obtenues** par la mesure, le **comportement des personnes** soumises à une épreuve, de même que **l'élaboration et la réalisation de plans d'évaluation**

- **L'évaluation** c'est l'appréciation des connaissances, des habiletés ou des attitudes qui a pour but de déterminer dans quelle mesure des objectifs éducatifs ont été atteints
- (Legendre, 1993)

Évaluer c'est quoi?

1. **Evaluer** c'est porter un jugement

2. Fait intervenir **trois éléments** :

(a) **la mesure** ;

(b) **le jugement** ;

(c) **la prise de décision**

• 3. Implique une **comparaison**

II. UTILITES DE L'EVALUATION

- L'évaluation des apprentissages permet:
- À un plus grand nombre d'apprenants de **réussir**
- Aux concepteurs de cours et aux enseignants d'évaluer leurs **enseignements**
- D'informer les apprenants sur **l'état de leurs connaissances et de leurs habiletés**

- De vérifier si les **objectifs** d'apprentissage ont vraiment été **atteints**
- De classer, de sanctionner et de sélectionner les apprenants
- De vérifier les **préalables** au tout début d'un cours
- De **réorganiser et d'améliorer** l'enseignement à la lumière des difficultés éprouvées par les apprenants

- D'adapter l'enseignement aux compétences réelles des apprenants
- De vérifier où en est l'apprentissage afin d'apporter les correctifs nécessaires
- De déterminer quel type de soutien on doit apporter aux apprenants

- En d'autres termes on peut regrouper ces fonctions en deux **grandes catégories** soit:
- La **sanction des acquis**;
- L'**aide ou le soutien à l'apprenant**

Exercice no 2

- Vous assistez à une discussion de vos collègues sur la différence entre les **différents types d'évaluation**.
Départagez- les (à l'aide d'un tableau) en spécifiant les fonctions et caractéristiques de chaque type d'évaluation (objectifs)

III. Fonctions et caractéristiques des évaluations

- **3.1. L'évaluation formative**
- La fonction principale de l'évaluation formative est la **régulation des apprentissages**.
- Elle permet de **reconnaitre périodiquement** au cours de la formation les **progrès réalisés** par l'apprenant ainsi que les éléments du contenu qu'il ne maîtrise pas suffisamment afin de **l'aider à remédier à ses difficultés**.
- **Exemple: Contrôle continu**

- L'apprenant doit recevoir **régulièrement** et **rapidement** du **feed-back** sur ses réalisations et performances.
- L'enseignant doit prendre le temps **d'annoter ces travaux** et d'y ajouter des **commentaires détaillés**

3.2. L'évaluation sommative

- Elle permet de porter un **jugement sur le degré d'atteinte des objectifs** d'un cours ou d'un programme.
- Les résultats de cette évaluation permettent à l'apprenant de **passer d'un ordre d'enseignement à un autre**, d'avoir accès à des bourses d'études, de s'inscrire à certains programmes contingentés.

- D'obtenir une **reconnaissance pour des acquis** expérimentiels et même, souvent, **d'accéder au marché du travail.**
- L'évaluation sommative a lieu principalement **à la fin d'un cours ou d'une étape de cours** (à la fin d'un module, par exemple)
- **Exemple: certification, examens de synthèse**

3.3. L'évaluation diagnostique

- Ou **évaluation-diagnostic** a pour fonction principale **d'établir le bilan des acquis** des apprenants dans une certaine discipline et **d'évaluer leurs besoins particuliers de formation**.
- Elle permet **d'identifier l'origine des difficultés et des faiblesses** de l'apprenant dans une matière qui ont été relevées à l'évaluation formative

- Les résultats de cette évaluation permettent de classer les apprenants dans un niveau convenant à leurs habiletés et à leurs connaissances **avant leur inscription** à un cours.
- **Exemple** : test de niveau

- Ces trois types d'évaluation jouent un **rôle complémentaire** dans le processus d'apprentissage.
- L'évaluation **diagnostique** facilite l'**insertion** de l'apprenant dans le système éducatif, l'évaluation **formative** facilite la **progression** de ses apprentissages, alors que l'évaluation **sommative sanctionne** ses acquis selon les normes et les procédures du système éducatif

Évaluation critériée ou normative?

- Pour que les résultats d'une évaluation soient significatifs, on doit les **comparer** et les **interpréter** en **fonction** d'autres résultats. Les points de références les plus courants sont les **objectifs d'apprentissage** et les **apprenants** eux-mêmes.

3.4. Évaluation critériée

- L'évaluation est critériée lorsqu'on compare et interprète la performance de l'apprenant en fonction de critères et de seuils de performance intégrés à l'énoncé de l'objectif ou de l'instrument d'évaluation

- Le **seuil de réussite** ou de performance fixe une limite inférieure à partir de laquelle on estime que l'apprenant ne maîtrise pas suffisamment les connaissances et n'a pas acquis les habiletés et les attitudes indispensables à la réussite du cours

- La référence **ce n'est pas la note** (même s'il faut la donner) mais plutôt **l'échantillon d'objectifs** sur lesquels on se base pour dire que l'élève a réussi.
- **Exemple 1**: Celui qui obtient les **X %** des objectifs du module a réussi

Exemple 2

- Peut s'inscrire en Licence 2, l'étudiant ayant validé les semestres 1 et 2.
- Si ces semestres ne sont pas validés, le **passage conditionnel** en Licence 2 est autorisé à tout étudiant ayant **validé et capitalisé au moins 70 % des 60 crédits** de la Licence 1.
- Article 9

3.5. L'évaluation normative

- Lorsque la comparaison et l'interprétation des résultats d'un apprenant s'effectuent en fonction des autres apprenants, que ce soit le groupe ou l'établissement auquel il appartient l'évaluation est normative.

Exemples :

- La note **12/20** (ou 60 %) retenue comme seuil minimal pour réussir à l'examen de certification au diplôme de TSS
- La moyenne **10** (en %) est exigée pour réussir une unité d'enseignement à l'UGB.

Exercices no 3

- Voir exo en format World

IV. Instrument d'évaluation, de mesure, épreuve ou test ?

- **4.1. Instrument de mesure ou d'observation?**
- Pour mesurer les apprentissages on doit disposer d'instruments d'évaluation (de mesure ou d'observation), par exemple des **questionnaires**, des **grilles d'observation** ou encore des **épreuves pratiques ou écrites**.

- On utilise les **instruments de mesure** pour évaluer plus spécifiquement les objectifs du **domaine cognitif** et les **instruments d'observation** pour mesurer l'atteinte des objectifs des domaines **affectif** et **psychomoteur**.

4.2. L'épreuve

- Un devoir, un examen, un questionnaire, un test, une évaluation orale, écrite ou pratique constituent une épreuve.
- Instrument d'évaluation et épreuve sont presque synonymes

4.3. L'item

- Tout **énoncé**, toute **interrogation**, tout **problème à résoudre** et toute **tâche** à exécuter dont l'ensemble constitue une épreuve.
- Une épreuve peut toutefois ne contenir qu'un item. Un item comprend généralement une **consigne**, un **stimulus** et une **réponse**.

4.4. Le test

- Ce terme devrait être réservé à des **instruments de mesure plus rigoureux** dont la fabrication fait appel à l'expérimentation scientifique et dont l'utilisation est standardisée (test psychologique)

Fidélité ou validité?

- **Fidélité**

- Représente **la stabilité** avec laquelle un instrument d'évaluation fournit des renseignements sur les apprentissages effectués.
- Un instrument fidèle **doit mesurer les apprentissages avec la même exactitude chaque fois qu'il est administré**

La validité

- C'est la capacité qu'a un instrument de **mesurer exactement ce qu'il est censé mesurer**
- Plusieurs types de validité (Construit, contenu, etc.)
- "Suis-je en train d'évaluer ce que je devrais vraiment évaluer?"